

**Objet : Élaboration d'un plan guide pour le projet « Étoile verte » - subvention du programme
« Sentiers de nature » - convention d'attribution de subvention avec le CEREMA**

Réf. : 7.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 16.1. b.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention à l'exception des conventions visées dans d'autres dispositions de ladite délibération, si la convention a pour seul objet la perception par Nantes Métropole d'une recette,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n°2022-146 du Bureau métropolitain en date du 30 septembre 2022, approuvant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint pour le recrutement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur métropolitain de l'Étoile verte,

Considérant que cette opération a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet « Sentiers de nature » du Plan Tourisme Destination France du 22 juillet 2022 lancé par le Ministère en charge des transports et bénéficiera d'une subvention de 303 512€ maximum,

Considérant qu'à ce titre, il convient de signer une convention avec le CEREMA qui pilote les crédits de ce programme « Sentiers de nature »,

Décide

Article 1 : Convention conclue avec le CEREMA, ayant pour objet la perception par Nantes Métropole d'une subvention de 303 512€ maximum – Durée de la convention : jusqu'au 31/12/2026.

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 NOV. 2023**

Le Vice-Président

Jacques GARREAU

mis en ligne le :

21 NOV. 2023



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20231120-2023_1131DEC-AU2
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023